



**CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 janvier 2019**

Procès-verbal de la 1^{ère} assemblée de l'année 2019 du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, tenue **le mercredi 30 janvier 2019, à 19 h, au Centre sportif de Sainte-Foy, situé au 930, avenue Roland-Beaudin.**

PRÉSENCES :

M ^{me} Nicole Marcotte	Présidente
M. Hugo Tessier	Vice-président
M ^{me} Rita Giguère	Trésorière
M. Kevin Breault	Secrétaire
M ^{me} Noëlline Saint-Pierre	Administratrice
M ^{me} Rodica Plesu	Administratrice
M. Stéphan Pouleur	Administrateur
M ^{me} Diane Boudreault	Administratrice

IL Y A QUORUM

ABSENCE :

M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district électoral de Saint-Louis-Sillery
-----------------------------------	---

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M ^{me} Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme
M ^{me} Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

31 citoyens présents.

19-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Nicole Marcotte ouvre l'assemblée à 19 h 05. Elle salue tous les participants de l'assemblée et offre ses bons vœux pour la nouvelle année. Elle présente tour à tour les membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire. Elle invite ensuite l'assistance à tenir une minute de recueillement à la mémoire des victimes du Centre culturel islamique de Québec. Les personnes présentes se lèvent pour une minute de silence.

19-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR

19-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
19-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
19-01-03	Demande d'opinion et consultation publique	19 h 05
	<i>Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 32011MC et 32037PA, R.C.A.3V.Q. 242</i>	
19-01-04	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 novembre 2018	19 h 45
19-01-05	Suivi au procès-verbal	19 h 50
19-01-06	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 00
19-01-07	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 10
19-01-08	Dossiers du conseil de quartier	20 h 20
	- Comité sécurité des piétons et des cyclistes	
	- Résolution demande de réglementation uniforme du stationnement de rue devant les écoles primaires et limite de vitesse des véhicules dans les rues avoisinantes	
	- Comité environnement et embellissement (Table)	
	- Comité densification et habitation	
	- Résolution sur la publication des avis publics de la Ville de Québec dans les journaux et quotidiens	
	- Résolution sur les nouvelles limites territoriales du quartier	
	- Résolution demande de réseau Wi-Fi et de matériel audio-informatique au Centre de loisirs Myrand	
19-01-09	Correspondance et trésorerie – Résolution nouvelle signature	20 h 50
19-01-10	Divers : sujets proposés	21 h 00
	- Invitation à Accès transports viables comme conférencier lors de l'AGA du 17 avril prochain	
19-01-11	Levée de l'assemblée	21 h 15

Au Point 9, la mention *Résolution nouvelle signature* est retirée. Les sujets *Climat d'avenir*, *Largeur minimale de lots* et *Demande d'une journaliste du Journal de Québec* sont ajoutés au Point Divers.

RÉSOLUTION 19-01-01

Sur proposition de M^{me} Diane Boudreault, appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la correction et les ajouts susmentionnés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-03

DEMANDE D'OPINION ET CONSULTATION PUBLIQUE

**Projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement aux zones 32011MC et 32037PA, R.C.A.3V.Q. 242
Église Notre-Dame-de-Foy**

M^{me} Hélène St-Pierre explique le déroulement de la demande d'opinion et consultation publique puis elle cède la parole à M^{me} Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme. À l'aide d'une présentation PowerPoint, celle-ci présente le projet de modification soit de modifier la grille de spécifications de la zone 32037Pa :

Usages autorisés

- En ajoutant les usages du groupe H2 (Habitation avec services communautaires)
- En limitant les usages C1 (Services administratifs) à une superficie maximale de 500 mètres carrés tant pour un établissement que pour le bâtiment
- En retirant les usages C2 (Vente au détail et services) de la grille de spécifications

Bâtiment principal

- En retirant le nombre d'étages minimal
- En augmentant les marges de recul latérales à 4 m

Il est également proposé de modifier les limites de la zone 32037Pa de manière à l'agrandir à même une partie de la zone 32011Mc afin d'y inclure les lots 6 074 558 et 1 665 125.

RÉSOLUTION 19-01-02

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement d'émettre un avis favorable au projet de modification au Règlement de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 32011MC et 32037PA, R.C.A. 3V.Q. 242 en retirant la proposition de modification suivante à la grille de spécifications :

- Ajouter les usages du groupe H2 (Habitation avec services communautaires)

En considérant que plusieurs citoyens ont soulevé un manque de stationnements intérieurs, une circulation difficile sur le chemin Ste-Foy aux heures de pointe et enfin, un désir de conserver le caractère communautaire de l'église Notre-Dame-de-Foy et patrimonial des sites voisins.

Le rapport d'opinion est joint en annexe.

19-01-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 NOVEMBRE 2018

Au Point Divers, 9^{ème} paragraphe, on lira dorénavant : « M^{me} Boudreault rappelle que **les associations étudiantes** bannissent la vente d'eau embouteillée sur le campus et incitent leur population à utiliser des contenants réutilisables. ».

RÉSOLUTION 19-01-03

Sur proposition de M^{me} Noëlline Saint-Pierre, appuyée par M. Hugo Tessier, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 21 novembre 2018 avec la correction susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-05 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Sujet de M^{me} Giguère : M^{me} Giguère a accepté de terminer son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle du CQCU en avril prochain.

Les autres suivis figurent au présent ordre du jour.

19-01-06 PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M^{me} Émilie Villeneuve : Elle a avisé de son absence.

M. Rémy Normand : Il informe sur les points suivants.

Commémoration citoyenne : La commémoration citoyenne de l'attentat à la grande mosquée s'est tenue le 29 janvier à l'Université Laval. Une œuvre intitulée « Vivre ensemble » sera installée de part et d'autre de la route de l'Église. On la considère de très belle conception.

La Maison des Entreprises de Cœur : Elle regroupe plusieurs organismes communautaires. La Ville de Québec a radié des créances envers certains d'entre eux. Elle privilégiera la remise de subventions dorénavant.

Carnaval de Québec : La programmation du Carnaval rayonnera aux quatre coins de la ville. De nombreuses activités extérieures seront offertes. Il s'agit de consulter le site Web de la Ville à ce sujet.

Taxes municipales : Après deux années de gel, la Ville appliquera pour cette année une hausse de 1,4 %. Nouveauté, la Ville instaure le paiement de la facture de taxes en quatre versements sans intérêts (4 mars, 3 mai, 3 juillet et 3 septembre).

D'autres questions sont adressées à M. Normand soit :

Politique de participation citoyenne : Il répond que le dossier est en cours.

Responsabilités de chacun des arrondissements : Il invite à consulter le site Web de la ville quant à la gestion unifiée des services de proximité (Communiqué du 29 novembre 2017).

19-01-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Bris d'aqueduc : Un citoyen rapporte que Le Comptoir de Frédéric n'a plus d'eau depuis quelque temps. Il a appelé le 311 pour signaler l'événement mais rien n'est corrigé.

Compte de taxes : Un citoyen mentionne qu'il est heureux d'un compte de taxes car cela signifie une offre de services. Il poursuit en déplorant le peu de temps alloué au CA pour se prononcer sur une demande d'opinion et de consultation publique. La présidente répond que les membres reçoivent à l'avance les documents relatifs à la demande et qu'ils sont familiers avec ce type de demande et le choix de réponse attendu.

Procès-verbal des séances : Un citoyen mentionne qu'il aimerait détenir une copie du procès-verbal afin de mieux suivre les discussions.

Stationnements de véhicules lourds sur les rues résidentielles : Une citoyenne remercie le conseil de quartier pour l'adoption d'une résolution en appui à sa demande d'interdire le stationnement de véhicules lourds sur les rues résidentielles. Elle a reçu une réponse de M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville, mais elle n'est pas satisfaite. Elle remet à la présidente M^{me} Nicole Marcotte un dossier sur le sujet et compte sur une demande de soutien du CQ pour contester la décision de la Ville.

Vente de l'église Notre-Dame-de-Foy : Une citoyenne se dit sceptique quant à la réponse de la Ville qui affirme ne pas avoir de projet pour le lieu.

Compostage : Une intervenante communautaire exprime le désir de démarrer un projet lié au compostage dans le quartier. On l'invite à communiquer avec le 311.

19-01-08 DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Comité sécurité des piétons et des cyclistes : Mesdames Diane Boudreault et Rodica Plesu ont préparé un document présentant le contexte, des statistiques ainsi que des actions potentielles en regard du sujet. Il sera envoyé aux collègues administrateurs en vue de recueillir leurs commentaires.

Résolution demande de règlementation uniforme du stationnement de rue devant les écoles primaires et limite de vitesse des véhicules dans les rues avoisinantes : M^{me} Diane Boudreault présente la mise en contexte de la situation. Après quelques échanges et des précisions apportées, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION 19-01-04

SUR PROPOSITION de M^{me} Rodica Plesu, appuyée par M^{me} Diane Boudreault, IL EST RÉSOLU que :

Devant la différence des règles de stationnement relatives aux trois écoles primaires situées sur son territoire, le conseil de quartier de la Cité-Universitaire demande à l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

- de procéder à l'élaboration et l'application d'un règlement uniforme de stationnement devant les écoles primaires : école du Versant, école St-Vincent et école Fernand-Séguin;
- d'*extensionner* la zone de 30 km/heure aux rues avoisinantes des écoles primaires précitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité environnement et embellissement (Table) : Le groupe de travail du CQ se réunira bientôt pour le début des travaux.

Quant à la création d'une Table sur l'environnement pour les conseils de quartier, M^{me} Nicole Marcotte informe que la rencontre préliminaire a eu lieu le 10 décembre 2018. Le nom officiel de la Table sera *Table de concertation environnement des conseils de quartier* (TCE). Chaque conseil de quartier sera invité, en février 2019, à prendre une résolution afin d'approuver la formation de la TCE. On a discuté de la désignation d'un président, d'enjeux particuliers propres à chaque quartier et de la désignation d'un représentant par CQ. La prochaine rencontre aura lieu le lundi 25 février prochain, à 19 h. M^{me} Marcotte enverra le procès-verbal à tous les membres du CQCU.

M^{me} Noëlline Saint-Pierre et M. Stéphan Pouleur ont manifesté leur intérêt à siéger sur cette Table et de représenter le conseil de quartier de la Cité-Universitaire.

Comité densification et habitation : Les membres désignés entreprendront leurs travaux bientôt.

Résolution sur la publication des avis publics de la Ville de Québec dans les journaux et quotidiens :

RÉSOLUTION 19-01-05

ATTENDU QUE le conseil de quartier est toujours soucieux de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du quartier;

ATTENDU QUE le conseil de quartier trouve regrettable la décision de la Ville de Québec de cesser de publier ses avis publics dans les journaux par souci d'économie dans son budget de plus de 1,5 milliard/an;

ATTENDU QUE tous les gouvernements s'inquiètent de la situation financière de la presse écrite pour l'avenir de la démocratie;

ATTENDU QUE les avis publics publiés sur le site Web de la Ville n'ont pas la même visibilité que dans les journaux;

SUR PROPOSITION de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M^{me} Noëlline Saint-Pierre, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de reprendre la publication des avis publics dans les journaux et les quotidiens, en particulier dans ceux qui consacrent énormément d'espace aux affaires municipales à tous les jours. Ce geste marquerait plus d'à-propos, de soutien et de vision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution sur les nouvelles limites territoriales du quartier : Les membres ayant eu l'occasion de prendre connaissance de l'ajustement aux limites de quartier du CQCU en novembre dernier, ils adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION 19-01-06

Objet : Ajustement aux limites du quartier de la Cité-Universitaire

Considérant que le conseil de quartier de la Cité-Universitaire a pris acte de la carte des ajustements proposés aux limites de son territoire;

Considérant que ces ajustements visent principalement à faire correspondre les limites des quartiers aux limites d'arrondissement ou à corriger certaines anomalies constatées;

Considérant que le conseil de quartier de la Cité-Universitaire est d'accord avec les modifications proposées;

SUR PROPOSITION de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M. Stéphan Pouleur, le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement aux limites du quartier de la Cité-Universitaire, tel qu'illustré sur la carte présentée ci-joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution demande de réseau Wi-Fi et de matériel audio/informatique au Centre de loisirs Myrand :

RÉSOLUTION 19-01-07

Considérant que toutes les rencontres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire ont lieu au Centre de loisirs Myrand;

Considérant qu'il serait utile de consulter la carte interactive de la ville de Québec en direct et sur grand écran pour visualiser différents endroits du quartier et avoir accès aux grilles de spécifications du règlement de zonage pour faciliter les discussions;

Considérant qu'à l'occasion de consultations publiques, les employés de la ville ont besoin de matériel et d'accéder à Internet pour présenter;

Considérant que tous doivent faire des efforts pour réduire l'utilisation du papier;

Considérant que certains centres de loisirs ont déjà un réseau Wi-Fi;

SUR PROPOSITION de M^{me} Diane Boudreault, appuyée par M^{me} Rodica Plesu, IL EST RÉSOLU de demander à la ville d'équiper le Centre de loisirs Myrand d'un réseau Wi-Fi, d'un canon projecteur, d'un écran et d'un ordinateur portable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-09 CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance : À ce moment-ci, un membre souligne la préoccupation de ne pas avoir de rétroaction des résolutions prises par le CQ. L'ensemble des membres abonde dans le même sens.

RÉSOLUTION 19-01-08

Sur proposition de M^{me} Nicole Marcotte, appuyée par M^{me} Diane Boudreault, il est résolu de demander à la Ville de rendre une réponse aux résolutions prises par le conseil de quartier de la Cité-Universitaire. Ces réponses seront envoyées à la présidence et au secrétariat du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire de soutien préparera un tableau recensant les résolutions prises par le CQCU depuis les deux dernières années.

Trésorerie : La trésorière M^{me} Rita Giguère informe d'un solde bancaire au 31 décembre 2018 de 948,32 \$.

Un chèque de 640 \$ a été reçu de la Ville en janvier pour renflouer les frais annuels de fonctionnement ; ce qui porte le solde bancaire à ce jour à 1588,32 \$.

RÉSOLUTION 19-01-09

Sur proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M^{me} Nicole Marcotte, il est résolu de remettre une somme de 80 \$ à M^{me} Francine Lafrenière pour la rédaction du procès-verbal de la présente réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 19-01-10

Sur proposition de M. Hugo Tessier, appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est résolu de verser un montant de 168 \$ dans la petite caisse, de façon à maintenir le montant global régulier de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-10 DIVERS : SUJETS PROPOSÉS

Invitation à Accès transports viables comme conférencier lors de l'AGA du 17 avril prochain : M^{me} Nicole Marcotte propose le nom de M. Étienne Grandmont pour prononcer une conférence lors de l'AGA du CQCU en avril prochain. Le sujet pourrait s'intituler : *Pourquoi la sécurité des piétons et des cyclistes et la convivialité des aménagements sont-elles importantes et comment devrions-nous agir dans notre quartier?* Le coût des honoraires professionnels serait de 150 \$.

RÉSOLUTION 19-01-11

Sur proposition de M^{me} Nicole Marcotte, appuyée par M^{me} Diane Boudreault, il est résolu d'inviter M. Étienne Grandmont, directeur général de Accès transports viables, à prononcer le mercredi 17 avril 2019, en début de l'Assemblée générale annuelle, une conférence intitulée : *Pourquoi la sécurité des piétons et des cyclistes et la convivialité des aménagements sont-elles importantes et comment devrions-nous agir dans notre quartier?*

À cet effet, un montant de 150 \$ est autorisé pour la tenue de cette conférence, dont la présentation PowerPoint sera remise au CQ de la Cité-Universitaire. La conférence sera d'une durée de 30 minutes, suivie d'une période de questions de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Climat d'avenir : Une invitation a été reçue du Mot de Tasse et du conseil de quartier St-Sacrement. La causerie citoyenne portant sur le climat d'avenir se tiendra le vendredi, 15 février 2019, 19 h.

Largeur minimale de lots : Dans le cadre de la révision de la réglementation d'urbanisme – largeur minimale de lot, une révision du zonage pour plusieurs zones où l'on retrouve des immeubles de 3 logements ou moins a été entreprise. La principale modification apportée concerne l'ajout d'une largeur minimale de lot bien que d'autres modifications sont apportées dans certaines zones. Les citoyens des zones visées par ces modifications sont invités à participer à la consultation publique tenue par leur conseil de quartier. Pour le CQ de la Cité-Universitaire, la rencontre aura lieu le 20 février prochain, à 19 h.

Demande d'une journaliste du Journal de Québec : À la demande d'une journaliste qui préparera bientôt un article sur certaines rues problématiques dans la ville de Québec, M^{me} Nicole Marcotte a fourni les noms de l'avenue Painchaud, la rue Courchesne, l'intersection du chemin des Quatre-Bourgeois et de la rue Dosquet ainsi que l'intersection du chemin des Quatre-Bourgeois et de l'avenue Moreau.

19-01-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 19-01-12

Sur proposition de M^{me} Diane Boudreault, appuyée par M^{me} Noëlline Saint-Pierre, l'assemblée est levée à 21 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal rédigé par M^{me} Francine Lafrenière

SIGNÉ

Nicole Marcotte, présidente

SIGNÉ

Hugo Tessier, vice-président

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité–Universitaire

<p>1. Événement, date et lieu Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Date : Le mercredi 30 janvier 2019 Lieu : Centre sportif de Sainte-Foy, 930, avenue Roland-Beaudin, salle 115</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet <input type="checkbox"/> Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de <input type="checkbox"/> l'Arrondissement de <input checked="" type="checkbox"/> Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones <input type="checkbox"/> 32011Mc et 32037Pa, R.C.A.3V.Q. 242.</p>
---	---	---

4. Présences

Membres avec droit de vote : M^{mes} Nicole Marcotte, Noëlline St-Pierre, Rodica Plesu, Rita Giguère, Diane Boudreault et MM. Stephan Pouleur, Hugo Tessier et Kevin Breault.

Membres sans droit de vote : M. Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

Personne-ressource : M^{me} Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Gestion du territoire de la Ville de Québec.

Aide à l'animation et rédaction du rapport : M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

5. Information présentée

- Présentation des objectifs, du déroulement et des prochaines étapes de la consultation publique.
- Description du projet de règlement.
- La fiche synthèse du projet a été mise à la disposition des membres du conseil de quartier quelques jours avant la tenue de la consultation publique et elle a été publiée sur le site Internet. Un avis porte-à-porte a été distribué aux citoyens qui demeurent dans la zone concernée et contiguës.

6. Description du projet

Le projet de règlement proposé vise à revoir les usages autorisés à la grille de spécifications et la limite de la zone 32037Pa en lien avec la vente éventuelle de l'église Notre-Dame-de-Foy, le tout en concordance avec les orientations préliminaires indiquées dans la Vision de requalification du chemin Sainte-Foy, actuellement en élaboration. Cette disposition vient confirmer et permettra de consolider le pôle culturel et communautaire à l'intersection de la route de l'Église et du chemin Sainte-Foy.

Il est notamment proposé de modifier la grille de spécifications afin d'ajouter les usages du groupe H2 (Habitation avec services communautaires), à limiter les usages C1 (Services administratifs) à une superficie maximale de 500 m², tant pour un établissement que pour le bâtiment, de retirer les usages C2 (Vente au détail et services) et agrandir la zone 32037Pa afin d'y inclure les lots 6 074 558, 814, route de l'Église et 1 665 125 (2873-2877, chemin Sainte-Foy).

Le projet de règlement R.C.A.3V.Q.242 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Un document indiquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum était disponible à l'entrée de la salle.

7. Recommandation spécifique du conseil de quartier

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement d'émettre un avis favorable au projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 32011Mc et 32037Pa, R.C.A.3V.Q. 242 en retirant la proposition de modification suivante à la grille de spécification :

- Ajouter les usages du groupe H2 (Habitation avec services communautaires).

En considérant que plusieurs citoyens ont soulevé un manque de stationnements intérieurs, une circulation difficile sur le chemin Sainte-Foy aux heures de pointe et enfin, un désir de conserver le caractère communautaire de l'église Notre-Dame-de-Foy et patrimonial des sites voisins.

8. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 31 citoyens

Nombre d'intervenants : 10

Premier tour de parole :

- Un résidant de la rue du Chanoine-Martin demande combien de logements et de stationnements seront aménagés dans le cadre du nouveau projet. Il dit s'inquiéter particulièrement de la question du stationnement et des répercussions de la densification dans sa rue. Enfin, il mentionne que la clientèle de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec suscite déjà un achalandage important dans le quartier.
 - La représentante de la Ville répond qu'aucun projet n'a été déposé pour l'instant.
- Un résidant habitant à l'ouest de la zone concernée, membre du Centre culturel islamique dit avoir remarqué que l'exigence minimale d'aires vertes passera de 10 % à 30 %. Il ajoute qu'il se questionne quant aux nouvelles restrictions de stationnement et sur l'impact éventuel du nouveau règlement sur le Centre culturel islamique. Enfin, il demande si le principe des droits acquis va s'appliquer dans la zone 32037Pa.
 - La représentante de la Ville répond que la modification réglementaire prévue va inclure une nouvelle application de la grille de spécifications de la zone 32037Pa, mais que le principe de droit acquis va s'appliquer.
- Un citoyen habitant dans le secteur disant fréquenter l'église Notre-Dame-de-Foy demande si le zonage va demeurer identique dans la section ouest, soit la zone 32011Mc. Il sollicite des précisions quant au gabarit maximal ainsi que le nombre d'unités permis en fonction des marges de recul. Il demande si la modification réglementaire va exiger des stationnements intérieurs et souhaite que la Ville oblige ce type de stationnements.
 - La représentante de la Ville répond qu'aucun changement n'est prévu à la grille de spécifications pour la zone 32011Mc. Elle précise que pour la question du logement, c'est le gabarit du bâtiment qui sera contrôlé et que le nombre maximal d'étages est de 4. Elle ajoute que l'aire de stationnement en façade du bâtiment principal est prohibé et qu'il s'agit de la seule restriction au niveau des stationnements. Enfin, il est précisé qu'il n'y aura pas d'exigences de stationnement souterrain prévues à la modification réglementaire.
- Un résidant de la rue Isidore-Garon soulève le fait qu'il y a une augmentation d'immeubles à condos dans le secteur et dit comprendre les motivations de la Ville pour le développement de projets d'habitation. Il se dit inquiet des répercussions d'une modification de zonage dans un secteur où l'on retrouve des lieux de culte et craint des répercussions sur la qualité de vie des résidants.
- Un citoyen habitant sur la rue Jacques-Berthiaume mentionne être inquiet des problématiques de densification notamment sur la question de l'augmentation de la circulation automobile dans le secteur. Il dit craindre pour la sécurité des enfants qui habitent en grand nombre dans le quartier.
 - La représentante de la Ville répond que la modification réglementaire implique le retrait d'un usage commercial et que cette restriction permettra de limiter plusieurs impacts négatifs appréhendés par certains citoyens.
- Un citoyen disant être un ancien résidant du quartier Notre-Dame-de-Foy évoque l'importance de la présence d'organismes communautaires dans le secteur et demande si l'aménagement de petits jardins collectifs sera encore admis à la grille de spécifications.
 - La représentante de la Ville répond qu'elle ignore si une demande d'aménagement de jardins collectifs pour les services communautaires a été enregistrée à cet effet.
- Une citoyenne travaillant dans le quartier rappelle l'importance des jardins communautaires et souhaite souligner la nécessité de prévoir ce type d'aménagement à la grille de spécifications.
 - La représentante de la Ville répond que des jardins communautaires sont aménagés dans plusieurs secteurs de la Ville, mais qu'il ne s'agit pas d'un groupe d'usages inscrit à une grille de spécifications.
- Une administratrice du conseil de quartier demande si l'usage C3 prévu à la grille de spécifications comme lieu de rassemblement pourrait inclure une activité extérieure et ce type d'aménagement.
 - La représentante de la Ville répond que les activités prévues à l'usage C3 ne correspondent pas à une activité extérieure.
- Un résidant du quartier évoque le manque de lieux de rassemblement et suggère à la Ville de s'approprier les lieux de l'église Notre-Dame-de-Foy pour en faire un projet rassembleur en matière de vie communautaire.
- Un citoyen fréquentant le Centre culturel islamique souhaite soulever le caractère harmonieux qui s'est installé dans le quartier notamment avec la cohabitation du Centre culturel islamique et de l'église Notre-Dame-de-Foy.

Deuxième tour de parole :

- Un résidant habitant le quartier mentionne vouloir appuyer la proposition de conserver le caractère harmonieux du secteur. Il propose à la Ville qu'elle fasse l'acquisition du terrain ou du bâtiment afin d'en faire une vocation publique. Il dit craindre de voir apparaître une autre résidence pour personnes âgées dans le secteur.
- Un résidant mentionne qu'il souhaite que le quartier conserve son caractère homogène et dit appréhender un projet de résidence pour aînés.
- Un citoyen mentionne l'importance de préserver le bâtiment de l'église Notre-Dame-de-Foy puisqu'il s'agit d'un patrimoine collectif. Il soulève qu'il s'agit d'un endroit rassembleur pour les touristes et les nouveaux immigrants. Enfin, il dit craindre de voir la vocation du bâtiment changer pour faire place à des condos.
- Une citoyenne travaillant dans le quartier mentionne qu'il y a certains organismes, dont le Centre de loisirs Notre-Dame-de-Foy qui recherche des locaux permanents. Elle mentionne que le bâtiment de l'église Notre-Dame-de-Foy serait une option répondant aux besoins du milieu communautaire. Elle propose que la Ville en fasse un lieu laïque ouvert à toutes les communautés et cultures tout en conservant un caractère historique.

9. Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier

- Une administratrice souhaite connaître la superficie du bâtiment et demande s'il est possible d'en préserver l'architecture et le caractère patrimonial. Elle suggère d'aménager l'intérieur en lieux de rencontres pour les citoyens et soulève l'idée de mettre sur pied une maison des aînés. En conclusion, elle demande la possibilité que les membres se retirent en huis clos à la fin de la période de questions et commentaires.
 - La représentante de la Ville répond que la Ville n'a pas fait d'exercice à cet effet. Elle mentionne que l'édifice appartient à la Fabrique et qu'aucun scénario de reconversion du bâtiment n'a été élaboré par la Ville.
- Un administrateur mentionne qu'il trouve enrichissant l'idée des citoyens de vouloir préserver l'harmonie du quartier et celle d'ajouter l'exigence des stationnements intérieurs. Il suggère que la Ville devienne acquéreur du bâtiment qui est évalué à 2,2 millions \$.
- Une administratrice soulève le fait qu'il y a eu beaucoup d'investissement privé dans le secteur et qu'elle trouve important de trouver une vocation au bâtiment favorisant le vivre-ensemble. Elle dit s'inquiéter des modifications à venir notamment au niveau des espaces verts.
- Une administratrice souhaite rappeler que le conseil de quartier a un rôle consultatif et non décisionnel relativement à la modification réglementaire. Elle dit craindre de voir de briser l'harmonie du quartier avec des habitations modernes. Enfin, elle souhaite que la Ville continue de s'inspirer de l'exemple de la Bibliothèque Monique-Corriveau.
- Un administrateur mentionne que l'entretien d'une église est couteux et qu'en faire la reconversion serait onéreuse pour un promoteur. Il dit trouver intéressante l'idée des citoyens d'en faire une vocation communautaire et souhaite un projet permettant de faire ressortir le côté historique du quartier.
- Une administratrice demande des précisions relativement aux stationnements du cimetière et de la Fabrique.
 - La représentante de la Ville répond que le stationnement est scindé en deux, soit une partie appartenant à la compagnie du Cimetière Saint-Charles et l'autre, appartenant à la Fabrique. Enfin, elle ajoute qu'il n'y a pas de cases de stationnement appartenant à la Ville.
- Une administratrice demande s'il existe des procédures applicables dans le cas où la Fabrique décide de se départir d'une église. Enfin, elle dit souhaiter que le bâtiment demeure un lieu de rassemblement.
 - La représentante de la Ville répond qu'elle ne possède pas d'information sur le sujet.
 - Une administratrice mentionne que le diocèse procède à la désacralisation du lieu de culte dans ce cas.

10. Suivis recommandés

- Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par :

SIGNÉ

Nicole Marcotte, présidente
Conseil de quartier Cité-Universitaire

5 février 2019

Préparé par :

SIGNÉ

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Ajustement proposé aux limites du quartier de la Cité Universitaire

